

1. Creation of conditions of total equity as between resident and non-resident individuals and corporate groups, and
2. Creation of conditions in Canada in which the owners of capital will immigrate to this country.

Our tax policy in dealing with other countries can be summed up as:

“You tax your people and we’ll tax ours.”

This approach is no longer equitable. The tax structures of other countries have many loopholes; the current debate on tax reform in the United States offers numerous examples.

I submit that, for a substantially foreign-owned industrial economy, a more sound approach would be:

“You tax revenues generated by your economy and we’ll tax those generated by ours.”

This is not to suggest that we should be opposed to foreign investors. They should invest in Canada; they should take away their profits; but their earnings should yield to our treasury the same taxes as the earnings of our residents.

Because residents of other countries own more corporate wealth in Canada than Canadians own abroad, we are allowing the lion’s share of the taxes to other countries and taking the jackal’s share for ourselves.

The whole pattern of Canada’s tax treaties with other countries is obsolete. They are the product of a bygone era when as a “middle power” we expected to be a post-war force in world affairs and international commerce. Since the twentieth century belonged to Canada, presumably we could afford to share it with the rest of the world, particularly the United States, on a philanthropic basis.

These tax treaties, reasonable documents when they first were drafted, have inadvertently come to create conditions under which: the weak subsidize the strong, and the poor subsidize the rich. They may offer certain administrative conveniences but they are inequitable (1) from the standpoint of our government and its need for tax revenues, (2) from that of local

1. Établir des conditions d’équité totale entre les individus et groupes de sociétés, qu’ils soient résidents ou non-résidents ou non-résidents, et
2. Établir des conditions, au Canada, qui permettent aux propriétaires de capitaux d’émigrer dans notre pays.

Notre politique fiscale qui a trait aux autres pays peut se résumer ainsi:

«Taxez vos gens et nous taxerons les nôtres».

Cette façon de procéder n’est plus équitable. Les régimes fiscaux des autres pays comportent beaucoup de faux-fuyants, et les débats en cours sur la réforme fiscale, aux États-Unis, en offrent de nombreux exemples.

Je suis d’avis que dans une économie dont une partie considérable est possédée par des étrangers, une meilleure façon de procéder devrait être la suivante:

«Taxez les revenus engendrés par votre économie et nous taxerons les revenus engendrés par notre propre économie.»

Je ne veux pas dire par là que nous devrions être opposés aux investisseurs étrangers. Ils devraient investir au Canada; ils devraient emporter leurs profits, mais leurs gains devraient rapporter pour notre économie les mêmes impôts que les gains de nos résidents.

Parce que les résidents des autres pays possèdent plus de richesses sociétaires au Canada que les Canadiens n’en possèdent à l’étranger, nous laissons aller la part du lion, en matière d’impôts, aux autres pays et nous nous contentons pour nous-même de la part du chacal.

L’ensemble même des traités du Canada avec les autres pays qui se rapportent aux impôts est désuet. Ces traités résultent d’une époque révolue, durant laquelle, comme «puissance moyenne», nous comptions exercer une forte influence dans la période de l’après-guerre, dans le domaine des affaires internationales et du commerce mondial. Puisque le vingtième siècle appartenait au Canada, nous présumions pouvoir partager notre pays avec le reste du monde, et surtout avec les États-Unis, comme geste philanthropique.

Ces traités relatifs aux impôts, qui étaient des documents pleins de bons sens lorsqu’ils ont été rédigés pour la première fois, en sont venus, sans qu’on s’en rende trop compte, à créer des conditions dans lesquelles les faibles subventionnent les forts et les pauvres subventionnent les riches. Ils peuvent offrir certains avantages administratifs, mais ils sont peu